

CONVENTION DE MINI - STAGE

Art. 1 : La convention de mini-stage est établie entre le Lycée Horticole Gaston CHAISSAC de Niort, représenté par Madame M.-C. HASCOËT et _____ (nom du collège) représenté par _____, dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie. Merci de préciser celle-ci en cochant la journée pour laquelle s'applique la convention :

	Judi 1 ^{er} mars 2018 9h00 à 16h30	Mardi 3 Avril 2018 9h00 à 16h30
CAP Jardinier Paysagiste		
Bac Pro Aménagements Paysagers		
Bac Pro Productions Horticoles		
Bac Pro Gestion des Espaces Naturels		
Bac Pro Technicien Conseil Vente en Produits de Jardin		
3 ^{eme} Enseignement Agricole		

Art 3 : La présente convention concerne l'élève (nom - prénom) : _____

Nom et adresse du responsable légal : _____

Téléphone : _____

Email : _____

qui viendra dans l'établissement en qualité de **demi pensionnaire**.

Le déjeuner sera facturé au tarif de **4,68€**. (*Merci de faire l'appoint pour les paiements en espèce*)

Cette somme est payée directement par le stagiaire à son arrivée au lycée *.

Cette somme est facturée directement à l'établissement d'origine *.

* Mettre une croix selon l'option choisie

Art. 4 : Durant le stage, l'élève est soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes. En cas de problème, l'établissement se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Compte tenu des activités pratiques de découverte, l'élève doit se munir de vêtements adéquats.

Les Parents de l'élève,

La Directrice de l'EPLEFPA,
M.-C. HASCOËT

L'élève,

Le Principal,